

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 21.472.615, un actif net de D : 21.414.453 et un bénéfice de la période de D : 203.839.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 Janvier 2016

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	13 516 827	9 283 656
Obligations et valeurs assimilées		12 555 177	8 552 873
Tires des Organismes de Placement Collectif		961 650	730 783
Placements monétaires et disponibilités		7 955 660	8 956 288
Placements monétaires	5	7 954 133	8 955 670
Disponibilités		1 527	618
Créances d'exploitation	6	128	72
TOTAL ACTIF		21 472 615	18 240 016
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	55 914	34 224
Autres créditeurs divers	8	2 248	7 006
TOTAL PASSIF		58 162	41 230
ACTIF NET			
Capital	9	20 731 330	17 629 711
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		146	28
Sommes distribuables de la période		682 977	569 047
ACTIF NET		21 414 453	18 198 786
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 472 615	18 240 016

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	148 683	550 421	100 106	300 629
Revenus des obligations et valeurs assimilées		148 683	525 862	100 106	292 935
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	24 559	-	7 694
Revenus des placements monétaires	11	101 400	296 375	56 929	237 960
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		250 083	846 796	157 035	538 589
Charges de gestion des placements	12	(55 914)	(181 936)	(34 224)	(116 741)
REVENU NET DES PLACEMENTS		194 169	664 860	122 811	421 848
Autres charges	13	(6 892)	(22 605)	(4 421)	(14 603)
RESULTAT D'EXPLOITATION		187 277	642 255	118 390	407 245
Régularisation du résultat d'exploitation		(44 421)	40 722	76 621	161 802
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		142 856	682 977	195 011	569 047
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		44 421	(40 722)	(76 621)	(161 802)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		8 077	15 390	8 647	17 184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		8 486	9 226	480	(6 005)
Frais de négociation de titres		(1)	(2)	(8)	(29)
RESULTAT DE LA PERIODE		203 839	666 869	127 509	418 395

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	203 839	666 869	127 509	418 395
Résultat d'exploitation	187 277	642 255	118 390	407 245
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 077	15 390	8 647	17 184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 486	9 226	480	(6 005)
Frais de négociation de titres	(1)	(2)	(8)	(29)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(505 900)	-	(428 501)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(767 570)	3 054 698	2 283 976	9 415 669
Souscriptions				
- Capital	19 008 714	51 294 147	6 883 495	27 729 947
- Régularisation des sommes non distribuables	12 574	15 803	4 757	5 929
- Régularisation des sommes distribuables	575 357	1 501 701	210 524	828 951
Rachats				
- Capital	(19 729 456)	(48 211 346)	(4 678 428)	(18 641 885)
- Régularisation des sommes non distribuables	(14 976)	(21 599)	(2 472)	(2 599)
- Régularisation des sommes distribuables	(619 783)	(1 524 008)	(133 900)	(504 674)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(563 731)	3 215 667	2 411 485	9 405 563
ACTIF NET				
En début de période	21 978 184	18 198 786	15 787 301	8 793 223
En fin de période	21 414 453	21 414 453	18 198 786	18 198 786
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	214 082	176 091	154 048	85 242
En fin de période	206 883	206 883	176 091	176 091
VALEUR LIQUIDATIVE	103,510	103,510	103,349	103,349
TAUX DE RENDEMENT	0,83%	3,28%	0,84%	3,21%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015, à D : 13.516.827 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		12 216 700	12 555 177	58,63%
Obligations		5 026 314	5 158 914	24,09%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	90 000	92 961	0,43%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	200 000	204 915	0,96%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	131 300	133 378	0,62%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	200 000	209 924	0,98%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	100 000	100 740	0,47%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	42 856	44 643	0,21%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	250 000	252 548	1,18%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	60 000	60 116	0,28%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	42 500	44 398	0,21%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	85 718	86 272	0,40%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	320 000	320 874	1,50%
Obligations CIL 2012/1 au taux de 6 %	1 000	40 000	41 453	0,19%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	60 000	62 676	0,29%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	90 000	90 358	0,42%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	200 000	205 351	0,96%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	350 000	369 589	1,73%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	200 000	206 689	0,97%
Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	24 000	25 037	0,12%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	72 000	74 487	0,35%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	280 000	282 950	1,32%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	200 000	201 249	0,94%

Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	20 000	20 590	0,10%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	100 000	102 951	0,48%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	90 000	93 869	0,44%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	133 300	137 685	0,64%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	2 900	57 460	59 358	0,28%
Obligations TLG 2011-2 au taux de 5,95 %	800	15 760	15 935	0,07%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	60 000	62 908	0,29%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	120 000	121 652	0,57%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	80 000	84 253	0,39%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	150 000	158 245	0,74%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	80 000	83 122	0,39%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	300 000	300 870	1,40%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	150 000	154 818	0,72%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	207 927	0,97%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	160 000	162 820	0,76%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	71 420	74 930	0,35%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	200 000	206 373	0,96%
Emprunt National		323 891	335 695	1,57%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	100 000	102 621	0,48%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	100 000	102 707	0,48%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	123 891	130 367	0,61%
Bons du trésor assimilables		6 866 495	7 060 568	32,97%
BTA 01-2018 - 5,3%	500	491 550	516 331	2,41%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	198 960	0,93%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	204 538	0,96%
BTA 02-2020 - 5,5%	700	676 325	710 127	3,32%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 200	1 155 990	1 176 456	5,49%

BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	917 716	4,29%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	766 648	3,58%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	490 646	2,29%
BTA 04-2023 - 6%	800	775 450	785 510	3,67%
BTA 04-2024 - 6%	700	674 550	701 904	3,28%
BTA 10-2026 - 6,3%	600	583 950	591 732	2,76%
Titres des Organismes de Placement Collectif		949 661	961 650	4,49%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	9 155	949 661	961 650	4,49%
Total		13 166 361	13 516 827	63,12%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				62,95%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 7.954.133 et se détaille comme suit :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2015</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		3 962 322	3 983 119	18,60%
Banque Nationale Agricole		3 962 322	3 983 119	18,60%
Billet de trésorerie	2 500 000	2 452 744	2 471 921	11,54%
SOMOCER au 09/03/2016 au taux de 7,10%	500 000	490 752	494 760	2,31%
SOMOCER au 09/03/2016 au taux de 7,10%	1 000 000	981 504	989 519	4,62%
SOTEMAIL au 17/03/2016 au taux de 7,50%	1 000 000	980 488	987 642	4,61%
Certificat de dépôt	1 500 000	1 498 568	1 499 093	7,00%
Attijari Bank au 07/01/2016 au taux de 4,30%	1 000 000	999 045	999 427	4,67%
Attijari Bank au 08/01/2016 au taux de 4,30%	500 000	499 523	499 666	2,33%
Total général		7 913 634	7 954 133	37,14%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			37,04%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 128 contre D : 72 au 31 décembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Retenue à la source sur intérêts courus à l'achat "Emprunt National 2014"	43	-
Autres	85	72
Total	<u>128</u>	<u>72</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 55.914 contre D : 34.224 au 31 décembre 2014 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Maxula Bourse	37 484	22 943
Banque Nationale Agricole (dépôt)	11 058	6 267
Banque Nationale Agricole (distribution)	7 372	5 014
Total	<u>55 914</u>	<u>34 224</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 2.248 contre D : 7.006 au 31 décembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	-	5 476
Redevance du CMF	2 036	1 324
TCL	212	135
Autres	-	71
Total	<u>2 248</u>	<u>7 006</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2015, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2014

Montant	17 629 711
Nombre de titres	176 091
Nombre d'actionnaires	304

Souscriptions réalisées

Montant	51 294 147
Nombre de titres émis	512 342
Nombre d'actionnaires nouveaux	558

Rachats effectués

Montant	(48 211 346)
Nombre de titres rachetés	(481 550)
Nombre d'actionnaires sortants	(429)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 390
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9 226
Régularisation des sommes non distribuables	(5 796)
Frais de négociation de titres	(2)

Capital au 31-12-2015

Montant	20 731 330
Nombre de titres	206 883
Nombre d'actionnaires	433

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 148.683 pour la période allant du 01.10.2015 au 31.12.2015 contre D : 100.106 à l'issue de la même période de l'exercice clos le 31.12.2014, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2015	du 01/01 au 31/12/2015	du 01/10 au 31/12/2014	du 01/01 au 31/12/2014
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	77 997	294 512	61 939	187 921
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA)	70 686	231 350	38 167	105 014
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>				
<i>Revenus des titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	24 559	-	7 694
TOTAL	148 683	550 421	100 106	300 629

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2015 au 31.12.2015 à D : 101.400 contre D : 56.929 à l'issue de la même période de l'exercice clos le 31.12.2014, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2015	du 01/01 au 31/12/2015	du 01/10 au 31/12/2014	du 01/01 au 31/12/2014
Intérêts des dépôts à vue	20 713	60 851	11 441	36 267
Intérêts des certificats de dépôt	39 038	125 153	21 094	97 518
Intérêts des billets de trésorerie	41 649	110 371	24 395	104 175
TOTAL	101 400	296 375	56 929	237 960

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2015 au 31.12.2015 à D : 55.914 contre D : 34.224 à l'issue de la même période de l'exercice clos le 31.12.2014, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u>	<u>du 01/01</u>	<u>du 01/10</u>	<u>du 01/01</u>
	<u>au 31/12/2015</u>	<u>au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>au 31/12/2014</u>	<u>au 31/12/2014</u>
Commission de gestion	37 484	121 968	22 943	78 262
Commission de dépôt	11 058	35 981	6 768	23 087
Commission de distribution	7 372	23 987	4 512	15 392
Total	55 914	181 936	34 224	116 741

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.10.2015 au 31.12.2015 à D : 6.892 contre D : 4.421 à l'issue de la même période de l'exercice clos le 31.12.2014, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u>	<u>du 01/01</u>	<u>du 01/10</u>	<u>du 01/01</u>
	<u>au 31/12/2015</u>	<u>au 31/12/2015</u>	<u>au 31/12/2014</u>	<u>au 31/12/2014</u>
Redevance du CMF	6 247	20 328	3 824	13 044
TCL	642	2 123	394	1 344
Autres	3	154	204	215
Total	6 892	22 605	4 421	14 603

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion de MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution des actions de la SICAV est assurée par "MAXULA BOURSE" et par la Banque Nationale Agricole.

En contrepartie de ses services de distribution, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi, la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.